

**Projet BLANC 2010 – SIMI 2 « Sciences de
l'information, Simulation »**

TaMaDi

Les messages de l'ANR

Félicitations !

- Intérêt et qualité du projet
 - Impact possible considérable
 - Qualité technique à la fois du projet mais également du consortium
 - Questions scientifiques clés

Vos interlocuteurs

- Scientifique
 - Nadia Nadah
 - nadia.nadah@agencerecherche.fr
 - 01 73 54 81 44

- Administratif
 - Nathalie Listor
 - nathalie.listor@agencerecherche.fr
 - 01 73 54 81 90

- Responsable de programme
 - Hisham Abou-Kandil
 - hisham.abou-kandil@agencerecherche.fr
 - 01 78 09 80 59

Actes attributifs

- Lisez attentivement les actes attributifs (décisions ou conventions) pour connaître vos droits et vos devoirs
- Ne pas hésiter
 - à demander des éclaircissements
 - à faire part des difficultés
- Il y a notamment dans les conventions / décisions
 - Date de notification
 - Versement des avances
 - Accord de collaboration
 - Versements des tranches d'aide
 - T0 « administratif » : 1^{er} octobre 2010
- T0 « technique » : 1^{er} octobre 2010

Accord de collaboration

- Obligatoire pour les projets partenariaux
- Accord signé avant T0+12 mois
 - Pas de versement T0+12 sans accord signé
- Il faut commencer à y travailler **DÈS MAINTENANT !**
- L'accord doit traiter au moins des points suivants (voir conventions/décisions ANR):
 - Répartition des tâches, des moyens et des fournitures
 - Partage des droits de propriété intellectuelle
 - Publication / diffusion
 - Valorisation

Cadre général du suivi scientifique des projets ANR

Principes généraux :

- Le suivi s'effectue sur la base d'un socle d'outils et de procédures communs aux appels à projet de l'ANR
 - « Relation de confiance avec les porteurs des projets financés, découlant de la qualité des dossiers sélectionnés »
 - Le suivi des *projets de recherche* sert principalement à :
 - S'assurer du respect des engagements et des recommandations des experts (évaluation et suivi)
 - Prendre en compte les évolutions du projet de façon à en garder une vision réaliste
- Le tout dans le cadre d'une discussion

Cadre général du suivi scientifique des projets ANR

- Modalités du suivi du projet
 - Suivi informel : continu
 - Rapports périodiques
 - Visites sur site
 - Revue à mi-parcours
 - Revue de fin de projet

Suivi

Aspects informels

- Communication projet / ANR
 - Anticiper les éventuelles difficultés
 - Informer de la vie du projet
 - Publications, événements, presse, ...
 - Site ANR
- Interactions et synergies potentielles avec d'autres projets ANR
 - Dans le respect de la confidentialité
- Événements ANR
 - Colloques, faits marquants, ...

Suivi

Rapports périodiques

- Obligatoires
 - Dates
 - T0+6
 - T0+18
 - T0+36 (rapport final)
 - Un seul document avec
 - Un avancement global du projet
 - Une contribution clairement identifiée par partenaire
 - Bien relier les travaux aux ressources utilisées (personnel, équipements ...)
- Prenez les rapports périodiques comme une capitalisation des résultats
- Un canevas est fourni

- Principes
 - Nous essayons de voir les projets une fois par an
 - « construction collective » plutôt que « audit du projet »
- Modalités
 - Sur site
 - ANR + expert
 - A l'ANR sous forme de sessions
 - ANR + panel d'experts
 - L'identité des experts est communiquée au projet à l'avance

Relevé de dépenses

- En fin de projet pour les partenaires publics
- Signé par l'ordonnateur et/ou l'agent comptable pour les publics
- Chaque année pour les partenaires privés
- Signés par le représentant légal (+ visa commissaire au compte en fin du projet) pour les privés

Quelques précisions sur le fonctionnement des versements

- Les dépenses ne sont prises en compte qu'à partir de la date indiquée dans la convention et jusqu'à cette date + durée du projet
 - Date indiquée dans les actes attributifs
- Le paiement est un système d'avances/acomptes
- Examen dépenses réelles/budget prévisionnel
- Pour les privés, ajustement du paiement selon le relevé de dépenses annuel
- Le montant du solde sera ajusté pour tenir compte de la dépense réelle dans la limite du montant de l'aide :
 - Dans l'éventualité d'un montant total de dépenses inférieur au cumul des versements perçus, **engagement à rembourser le trop-perçu**

Communication/Valorisation

- Publications
 - Pas d'inflation artificielle des publications
 - Seulement celles postérieures au lancement du projet **et** qui mentionnent le soutien:
 - «Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Agence Nationale de la Recherche portant la référence ANR-10-BLAN-...»
- Brevets etc.
- Présentations
 - Logo ANR téléchargeable sur site ANR
- Site web du projet
 - Mettre en place et tenir à jour un site web du projet (mise à jour aux jalons du projet et au moins tous les 6 mois)
 - La référence ANR du projet doit apparaître sur la page d'accueil

Gestion des modifications

- En cas de changement concernant le consortium
 - Nous contacter au plus tôt
 - Il y aura un traitement au cas par cas
 - Les modifications qui n'impactent pas le déroulement du projet seront examinées avec bienveillance
 - Une procédure d'avenant pourra s'avérer nécessaire (clôture de compte et nouvel acte attributif)
 - à utiliser avec modération

- Possibilités de changements dans l'utilisation des fonds
 - Nous contacter pour que nous puissions avoir une traçabilité en vue du bilan final

- En cas de retard du projet, une prorogation peut être accordée en fin de projet
 - Faire la demande 3 mois avant la fin initialement prévue

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE
ANR

Tous nos vœux de succès!